

FONCTIONNEMENT DU PARRAINAGE AU CVM – AUTOMNE 2018

1. Prise de contact avec le professeur du cours et formulaire

Une étudiante ou un étudiant désirant profiter du service de parrainage doit entrer en contact avec son professeur et discuter avec lui de sa situation. Le parrainage est une aide qui doit être vue comme complémentaire aux autres moyens disponibles : présence active en classe, utilisation des moments de disponibilités du professeur, être à jour dans ses exercices, utilisation de l'aide ponctuelle au CVM, etc. Avec l'accord de son professeur (signature requise), l'étudiante ou l'étudiant remplit le formulaire d'inscription en indiquant ses moments libres pour le parrainage tout en s'engageant à utiliser les disponibilités de son professeur, ou sinon, l'aide ponctuelle au CVM.

2. Prise de contact avec la ou le responsable du parrainage

L'étudiante ou l'étudiant remet ensuite le formulaire dûment rempli au responsable du parrainage.

3. Test diagnostique

Sous la supervision du responsable du parrainage, l'étudiante ou l'étudiant peut compléter un test diagnostique portant sur du contenu mathématique de niveau secondaire (le contenu du test est adapté en fonction du cours collégial de mathématiques suivi. Prévoir de 1h à 1h30 pour le passage du test. Le résultat obtenu permettra de tracer un portrait des difficultés éprouvées.

4. Jumelage

Si le service de parrainage est la mesure d'aide retenue, la ou le responsable procédera au jumelage en transmettant par MIO le formulaire d'inscription à une tutrice ou à un tuteur ayant des plages horaires communes. C'est la tutrice ou le tuteur qui entre ensuite en contact avec l'étudiante ou l'étudiant afin de fixer le moment des rencontres.

Modalités des rencontres de parrainage

Fréquence : 1 rencontre de 1h par semaine.

Lieu : local C-221.

Si achalandage trop élevé au C-221 : C-145 (centre Sigma), C-154 (centre de parrainage en sciences), classe vide ou local à la bibliothèque.

Afin d'optimiser les ressources budgétaires allouées au parrainage, la ou le responsable pourra, si nécessaire, tenter de jumeler certaines demandes à des séances de parrainage déjà existantes (par exemple, avec d'autres étudiantes et étudiants du même cours). À la suite de bons résultats, il est aussi possible que la ou le responsable mette fin au parrainage et redirige l'étudiante ou l'étudiant vers les autres mesures d'aide.

Responsable du parrainage (automne 2018) : Géraldine Martin

Coordonnées : 514-747-6521 poste 7467, bureau C-273, gmartin@cegepsl.qc.ca)